

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 27 : « DENAIN-PLAGE » - Détermination des tarifs. Exercice 2024.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Hors les années 2020 et 2021, en raison de la pandémie de Covid 19, la manifestation « Denain-Plage » est organisée depuis 2014 sur la période estivale dans le Parc Zola. Il s'agit d'offrir à la population un cadre permettant détente, amusement et dépaysement.

Il est proposé de reconduire l'opération du 19 juillet au 18 août 2024.

Il est précisé à l'Assemblée que divers partenaires pourront venir étoffer l'offre de Denain-Plage par d'autres activités.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les conditions d'accès suivantes :

1 - la simple entrée dans le Parc Zola, pour profiter de la plage, reste gratuite aux heures d'ouverture au grand public (*les après-midis*).

2 - les denaisiens scolarisés de plus de trois ans et jusqu'à 16 ans pourront bénéficier d'un pass donnant droit à 30 entrées gratuites (*accès aux jeux de Denain-Plage*).

Des tarifs spécifiques à destination des commerçants permettront à ceux-ci d'offrir des tickets pour les activités de Denain-Plage. Ils seront vendus aux commerçants denaisiens et aux associations denaisiennes exclusivement par lots de cent.

Les tarifs d'accès aux activités payantes sont proposés comme suit :

■ **Seront perçus par la régie de recette créée pour l'événement, toutes les recettes provenant de la vente :**

1/ Aux particuliers :

Accès aux jeux de Denain-Plage :

- Billet au prix de **3 €** pour un après-midi, destiné à tous les publics,
- Pass de 30 entrées au prix de **30 €**, destiné aux grands-parents denaisiens accueillant leurs petits-enfants non denaisiens sur la période estivale (*dans la limite d'un pass par famille*).

➤ Accès aux « bateaux pédaliers » et autres bateaux :

- Billet au prix de **3 €** pour le bateau pédalier de deux à trois places (*pour 20mn*),
- Billet au prix de **5 €** pour le bateau pédalier de quatre à cinq places et pour les autres bateaux (*pour 20mn*).

➤ Accès aux « soirées animations » :

- Billet au prix de **1 €**.

➤ Accès au parcours acrobatique en hauteur ou au mini-golf :

- Billet au prix de **1 €** pour accéder au parcours acrobatique en hauteur ou au minigolf,
- Une caution sera demandée, pour le prêt d'un club de golf et d'une balle : **1 €** ou dépôt de la carte pass « *Denain-Plage* » pour le joueur qui en est bénéficiaire.

2/ Aux associations et aux commerçants denaisiens :

- **10 €** les 100 billets pour le parcours acrobatique en hauteur ou au minigolf,
- **50 €** les 100 billets pour les bateaux (*pour 20mn*).

■ **Seront perçues en dehors de la régie, et sur émission d'un titre de recette :**

➤ Toutes les recettes provenant des droits d'entrée payés par les collectivités et les Accueils de loisirs extérieurs à la commune :

- **30 €** le pass de 30 entrées (*jeux de Denain-Plage*), à destination des collectivités,
- **2,5 €** par enfant et par matinée pour l'accès aux jeux gonflables (*hors « bateaux »*), à destination des accueils de loisirs extérieurs à Denain,
- **1 €** par enfant en matinée pour l'accès au mini-golf, à destination des accueils de loisirs extérieurs à Denain.

➤ Toutes les recettes provenant de dons effectués par des partenaires privés (*sociétés, entreprises, etc.*) souhaitant soutenir financièrement le projet porté par la commune.

D'autres activités payantes, non gérées directement par la Ville, pourront être proposées.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** suivant les conditions indiquées ci-dessus, les tarifs d'accès aux activités de l'opération « *Denain-Plage* » directement gérées par la commune.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE.

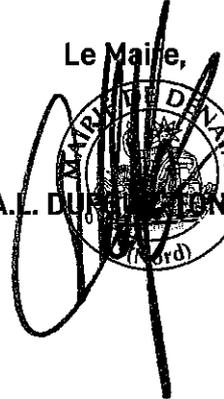
Ont voté contre : MM. FEDDAL, TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,


S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DURAND


Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....